

# Assurance construction

Sécurisez votre investissement immobilier et maîtrisez **votre** budget avec le contrat Dommages ouvrage !

## Les bâtiments en première ligne



- 
- Centre de secours
  - Crèches
  - Maison de santé
  - Mairies
  - Salles des fêtes
  - Foyers/EHPAD

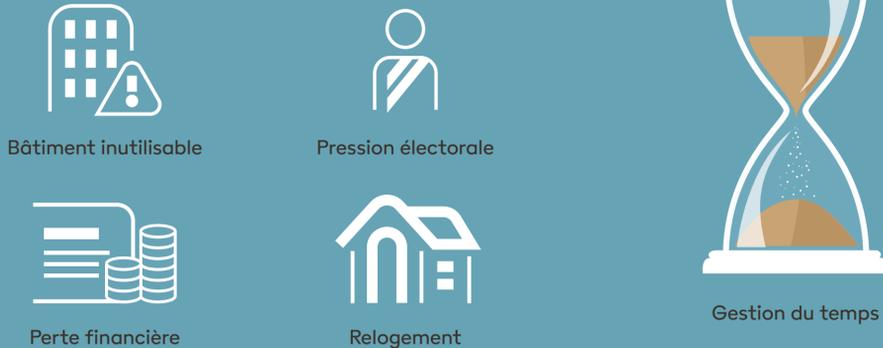
## Les malfaçons



### Qu'est-ce qu'une malfaçon ?

C'est un défaut dans la réalisation d'un ouvrage. Elle peut être due à un défaut de conception et/ou de réalisation de la part des intervenants du chantier (architectes, entreprises, etc.).

## Les préjudices



## Le contrat Dommages ouvrage

### C'est quoi ?

Une assurance qui permet de faire face aux malfaçons d'un bâtiment en rétablissant rapidement la fonctionnalité de ce dernier.

### Pour qui ?

Le propriétaire de l'ouvrage : collectivité ou association.

### Qui souscrit ?

La collectivité, l'association, maître d'ouvrage.

### Quels types de malfaçons sont couvertes ?

- > Les dommages affectant la destination de l'ouvrage
- > Les dommages affectant la solidité de l'ouvrage (risque d'affaissement d'un mur en béton ou d'une charpente)
- > Les dommages affectant la sécurité des usagers (une cantine scolaire dont le plafond menace de s'effondrer).

## Exemple

Une canalisation est défectueuse provoquant des dommages dans le faux plafond d'une crèche. Le sol est inutilisable et empêche l'accueil des enfants en bas âge dans de bonnes conditions sanitaires.

La crèche doit fermer et les intervenants du chantier se rejettent la responsabilité du dommage. SMACL Assurances missionne un expert indépendant qui va chiffrer les travaux de reprise.

**Les travaux sont pris en charge immédiatement par SMACL Assurances** sans attendre et la collectivité peut alors faire réparer.

## Les + du contrat

- ✓ Offre une garantie de l'ouvrage pendant 10 ans
- ✓ Expert missionné dès la déclaration du sinistre
- ✓ Permet de reprendre rapidement ses activités avec une prise en charge rapide des travaux de réparation
- ✓ Éviter de faire appel à la justice (pas d'expertise judiciaire)
- ✓ SMACL Assurances initie les recours auprès des constructeurs responsables.

### En savoir +

Besoin d'un conseil ou d'un devis ? Notre équipe est joignable du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h par téléphone au **05 49 33 82 70** (prix d'un appel local).

ou par e-mail : [construction@smacl.fr](mailto:construction@smacl.fr)

Plus d'infos : [smacl.fr](http://smacl.fr)

SMACL ASSURANCES SA - société anonyme au capital de 255 037 000 euros, entreprise régie par le Code des assurances  
RCS Niort 833817224 - 141 av. Salvador Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9

Retrouvez l'actualité juridique et la jurisprudence sur le site de l'Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale & associative : [www.observatoire-collectivites.org](http://www.observatoire-collectivites.org)

